

	Edifices publics.		Quais, piliers, brise-lames, etc.		Total.	
	\$	cts.	\$	cts.	\$	cts.
Nouvelle-Ecosse	1,547,440	17	3,054,150	68	4,601,590	85
Nouveau-Brunswick	897,555	93	2,381,247	43	3,278,803	36
Québec	5,185,207	90	10,461,565	19	15,646,773	09
Ontario	16,021,273	21	5,910,460	88	21,931,734	09
Colombie-Anglaise	1,958,080	07	1,080,405	12	3,038,485	19
Grand total	25,609,557	28	22,887,829	30	48,497,386	58

2. Nouveau-Brunswick, 600 milles; Colombie-Anglaise, 5,000 milles; Nouvelle-Ecosse, 1,600 milles; la province de Québec (jusqu'à la cité de Québec), 1,600 milles; l'Ontario (jusqu'à la baie James), 220 milles. Tous ces chiffres sont approximatifs.

SERVICE NAVAL DU CANADA.

*M. DEVLIN demande:

1. Le décret du Conseil en date du 1er août 1910, approuvant les instructions relatives au recrutement pour le service naval du Canada, est-il encore en vigueur?

2. Le département des Postes a-t-il émis des lettres-circulaires autorisant certains maîtres de poste à agir comme officiers recruteurs?

3. Dans l'affirmative, est-ce l'intention du Gouvernement de canceller ces circulaires?

4. Des observations ont-elles été faites au Gouvernement depuis le 1er octobre 1911 par quelqu'un de ses membres contre le système de recrutement pour le service naval alors en vigueur?

5. Dans l'affirmative, quelles observations ont été faites, et par qui?

M. HAZEN:

1. Oui.

2. Oui, le 6 février 1911, aux maîtres de poste de 72 localités

3. La question n'a pas encore été étudiée.

4 et 5. Questions irrégulières.

M. MEDERIC PICOTTE.

M. SEGUIN demande:

1. M. Médéric Picotte, messenger de la Chambre des communes, a-t-il été destitué de ses fonctions?

2. Dans l'affirmative, à la demande de qui? Par qui a-t-il été remplacé et qui a recommandé la nomination de son remplaçant?

3. M. Joseph Morin, avocat, de Montréal, et candidat malheureux dans l'Assomption, a-t-il appuyé la demande de destitution de M. Picotte?

4. Quels sont les motifs allégués pour justifier le renvoi de M. Picotte?

5. Y a-t-il eu enquête et cet employé a-t-il été mis en mesure de se défendre?

6. Quel est le délai de l'avis qui fut donné à M. Picotte de laisser le service?

7. Est-il à la connaissance du Gouvernement,—

(a) Que les accusations portées contre M. Picotte d'avoir pris part à la dernière cam-

pagne électorale sont fausses et dénuées de tout fondement?

(b) Que ledit M. Médéric Picotte a donné sa déclaration solennelle en due forme niant les accusations de partisanerie portées contre lui et offrant de fournir une preuve assermentée de la vérité de sa défense?

M. BORDEN:

1. Oui.

2. A la demande du représentant de Joliette. Cette vacance a été remplie lors de la nomination de M. Henry Coffin. C'est le représentant de Joliette qui a recommandé M. Coffin.

3. Oui.

4. Pour ingérence politique active.

5. Oui.

6. Ce délai provient de ce qu'on a donné le temps au dit Picotte de soumettre sa défense.

7. Dans ce cas on a accepté la déclaration écrite du député de Joliette. Le Gouvernement n'a rien à voir à cette affaire qui ne relève que de la Chambre des communes.

REVENU DES DOUANES A DUNNVILLE, ONTARIO.

M. LALOR demande:

1. Quelles ont été les recettes du port douanier de Dunnville en 1910 et 1911?

2. Quelles ont été les recettes du bureau de poste de Dunnville en 1910 et 1911?

M. ROCHE:

1. Pour l'exercice se terminant le 31 mars 1910 .. \$38,577 48

Pour l'exercice se terminant le 31 mars 1911 .. 50,410 14

2. Pour l'année 1910 6,918 54

Pour l'année 1911 7,644 59

IMPRIMERIE NATIONALE.

*M. MURPHY demande:

1. Depuis le 10 octobre 1911, des augmentations de salaire ont-elles été accordées à quelques-uns des employés de l'Imprimerie de l'Etat?

2. S'il en est ainsi, à qui, pour quelles raisons et à la recommandation de qui ces augmentations ont-elles été accordées?

M. ROCHE:

1. Oui.